

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL292

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'un titre de »,

les mots :

« d'une carte de résident portant la mention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.